

Le dialogue des juridictions, un engagement commun

Lundi 16 mars 2026



SOMMAIRE

PROGRAMME.....	3
PRÉSENTATION DU COLLOQUE.....	4
PRÉSENTATION DES INTERVENANTS.....	6

PROGRAMME

Ce colloque est organisé conjointement par le Conseil d'État et la Cour de cassation.

09h30-10h00 – Séance d'ouverture

Didier-Roland Tabuteau, Vice-président du Conseil d'État
Christophe Soulard, Premier président de la Cour de cassation
Rémy Heitz, Procureur général près la Cour de cassation

10h00-11h00 – Table ronde n° 1 - Le dialogue entre les juridictions, une exigence pour la qualité juridictionnelle

Animateur : Olivier Renaudie, professeur de droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Intervenants (par ordre alphabétique) :

- **Frédéric Desportes**, premier avocat général de la chambre criminelle de la Cour de cassation
- **Gaëlle Dumortier**, présidente de la 1^{re} chambre de la section du contentieux du Conseil d'État
- **Philippe Flores**, président de la chambre sociale de la Cour de cassation
- **Thomas Lyon-Caen**, président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

11h00-12h00 – Table ronde n° 2 - Le dialogue des juridictions avec les citoyens, une exigence pour l'État de droit

Animateur : Jean-Baptiste Perrier, doyen de la faculté de droit et de science politique Aix-Marseille université, président de l'association française de droit pénal

Intervenants (par ordre alphabétique) :

- **Claire Loiseau**, avocate au Conseil d'État et à la Cour de cassation, SCP Gaschignard, Loiseau, Massignon
- **Agnès Martinel**, présidente de la 2^e chambre civile de la Cour de cassation
- **Rémy Schwartz**, président de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État

12h00-12h15 – Clôture

Christophe Chantepy, président de la section du contentieux du Conseil d'État

PRÉSENTATION DU COLLOQUE



« Le dialogue des juridictions, un engagement commun »

Organisée conjointement par le Conseil d'État et la Cour de cassation, cette rencontre s'inscrit dans une dynamique de coopération approfondie entre les deux ordres de juridiction.

À travers cet événement, les deux institutions illustrent leur volonté commune de renforcer leurs liens, dans le respect de leurs compétences respectives, et de faire vivre un dualisme juridictionnel fondé sur le dialogue, la complémentarité et la responsabilité partagée par un engagement commun au service de l'État de droit.

Un dualisme juridictionnel fondé sur la complémentarité

Le système juridictionnel français repose sur la coexistence de deux ordres de juridictions : l'ordre administratif et l'ordre judiciaire. Si leurs missions diffèrent, leurs actions convergent vers une finalité commune : garantir l'effectivité des droits et libertés.

Au fil du temps, les relations entre les deux juridictions se sont densifiées grâce à une meilleure connaissance réciproque des méthodes de travail ainsi qu'à des pratiques professionnelles qui contribuent à la qualité de l'activité juridictionnelle et à la cohérence d'ensemble du droit.

Cette rencontre met ainsi en lumière, d'une part, ce dialogue institutionnel renforcé, et, d'autre part, l'émergence d'un dialogue renouvelé avec les citoyennes et citoyens, visant à améliorer l'intelligibilité des décisions de justice et à mieux faire connaître l'action des juridictions suprêmes dans la mise en œuvre de l'État de droit.

1^{re} table ronde « Le dialogue entre les juridictions, une exigence pour la qualité juridictionnelle »

Cette première table ronde sera consacrée aux mécanismes concrets qui nourrissent un dialogue fécond entre le Conseil d'État et la Cour de cassation dans le respect de leurs compétences respectives.

Les intervenants analyseront les modalités d'écoute mutuelle et de coopération qui assurent le fonctionnement fluide du dualisme juridictionnel. Seront notamment abordés :

- Les échanges réguliers entre chambres et sections ;
- Les formations croisées favorisant le partage des méthodes et des cultures professionnelles ;
- Les dispositifs de mobilité contribuant à une meilleure compréhension des pratiques propres à chaque ordre.

Une attention particulière sera portée au rôle du Tribunal des conflits, instance singulière où se construit, en commun, la cohérence jurisprudentielle du dualisme juridictionnel. Véritable lieu d'articulation entre les deux ordres, il garantit une répartition harmonieuse des compétences et participe à l'unité du droit.

2^e table ronde : « Le dialogue des juridictions avec les citoyens, une exigence pour l'État de droit »

Si le Conseil d'État et la Cour de cassation n'exercent pas les mêmes missions, ils sont confrontés à des défis communs dans un environnement juridique et social en constante évolution.

Cette seconde table ronde portera sur les enjeux partagés qui appellent un dialogue approfondi et des réponses concertées :

- L'intelligibilité des décisions de justice : enrichissement des motivations, amélioration de la rédaction, évolution des pratiques de communication destinées à mieux expliquer la jurisprudence et à faciliter son exécution, ainsi que le suivi de l'application des décisions pour permettre aux justiciables de mieux comprendre les décisions rendues et pour en assurer l'effectivité.
- L'ouverture sur la société pour mieux juger : développement d'études, d'actions de recherche, de colloques et de rencontres favorisant une meilleure compréhension des évolutions sociales, économiques et technologiques qui influencent le droit contemporain.
- La prise en compte des nouvelles technologies et des réseaux sociaux : réflexion sur l'usage croissant de l'intelligence artificielle par les requérants et les professionnels du droit, intégration maîtrisée des outils numériques dans l'activité juridictionnelle et nécessaire protection des juges face aux mises en cause publiques sur les réseaux sociaux.

À travers cette rencontre, le Conseil d'État et la Cour de cassation réaffirment une conviction commune : dans un État de droit moderne, le dialogue entre les juridictions et avec les citoyens constitue une exigence fondamentale.

Cette rencontre illustre la volonté partagée des deux juridictions de renforcer la qualité de la justice, d'en améliorer la compréhension par le public et de consolider la confiance des citoyennes et citoyens dans l'institution juridictionnelle.

PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

OUVERTURE

Didier-Roland Tabuteau



Vice-président du Conseil d'État

Didier-Roland Tabuteau obtient son diplôme de l'École polytechnique en 1981. Ancien élève de l'ENA, il est issu de la promotion « Louise Michel » (1984) et choisit, à la sortie de l'école, d'intégrer le Conseil d'État.

Au sein de l'institution, il travaille tout d'abord à la section du contentieux (1984 – 1988) et à la section de l'intérieur (1987 – 1988). En 1988, il quitte pour la première fois l'institution afin de devenir directeur adjoint du cabinet du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, avant de revenir au Conseil d'État comme rapporteur public à la section du contentieux et membre de la section sociale (1991 – 1992).

Poursuivant une nouvelle fois sa carrière en dehors de l'institution, il devient directeur du cabinet du ministre de la santé et de l'action humanitaire en 1992 pour une durée d'un an, avant d'être nommé directeur général de l'Agence du médicament jusqu'en 1997. Il occupe par la suite et pendant trois ans le poste de directeur adjoint du cabinet de la ministre de l'emploi et de la solidarité.

En 2000, il est conseiller de la ministre de l'emploi et de la solidarité, chargé de la préparation de la loi sur le droit des malades avant de devenir directeur du cabinet du ministre délégué à la santé (2001-2002).

En 2003, il est nommé directeur général de la fondation « Caisses d'épargne pour la solidarité ». En parallèle, il obtient, en 2007, son doctorat en droit puis une habilitation à diriger des recherches. Il enseigne alors à l'Institut d'études politiques de Paris où il est responsable de la chaire santé. Il est également co-directeur de l'institut droit et santé de l'université Paris Descartes (INSERM UMRS 114J).

Il réintègre le Conseil d'État en 2011, d'abord à la section du contentieux puis à la section sociale. En 2017, il est nommé président adjoint de la section sociale, puis président de la section sociale l'année suivante.

Il est nommé vice-président du Conseil d'État le 5 janvier 2022.

Christophe Soulard



Premier président du Cour de cassation

Christophe Soulard, titulaire d'une maîtrise en droit privé, mention "carrières judiciaires" délivrée par l'Université Paris I, est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, section "Service Public". Il est également titulaire d'une licence en philosophie délivrée par l'université de Reims, et d'un "Zertifikat Deutsch als Fremdsprache" délivré par l'Institut Goethe.

En 1983, il intègre l'École nationale de la magistrature. Après avoir exercé les fonctions de juge d'instance au tribunal de Metz, il rejoint en 1989 la Cour de justice des Communautés européennes en qualité de référendaire pour y devenir Lecteur d'arrêt, avant de prendre la direction, en 1992, du Centre européen de la Magistrature et des professions juridiques, rattaché à l'Institut européen d'administration publique.

Christophe Soulard devient membre de la Cour de cassation au sein de laquelle il exercera, à plusieurs moments de sa carrière, les fonctions de conseiller référendaire (1998 – 2008), de conseiller (2012 – 2015) puis de doyen de section (2015 – 2017) avant de prendre la présidence de la chambre criminelle (2017 – 2022). Il a également été nommé premier vice-président du tribunal de grande instance de Metz, de 2008 à 2012.

Christophe Soulard a par ailleurs été professeur associé à l'université de Strasbourg, puis à l'université de Lorraine. Il a donné de nombreux cours et est intervenu à l'École nationale de la magistrature (ENM), au Centre de formation à la profession d'avocats, à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et au Centre européen universitaire de Nancy. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles.

Christophe Soulard est nommé Premier président de la Cour de cassation en 2022. A ce titre il est également président des formations siège et plénière du Conseil supérieur de la Magistrature. Il préside le Conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature.

Rémy Heitz



Procureur général près la Cour de cassation

Nommé procureur général près la Cour de cassation par décret du Président de la République paru au Journal officiel du 2 juillet 2023 et installé dans ses fonctions le 3 juillet, M. Remy Heitz préside la formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du parquet. Il est également vice-président du conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature.

Né le 26 octobre 1963 à Nancy, M. Remy Heitz commence sa carrière en 1989 en qualité de substitut du procureur près le tribunal de grande instance de Pontoise.

Affecté à la direction des affaires criminelles et des grâces en 1992, il devient en 1994 chef de cabinet du ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Chef du bureau de la justice pénale et des libertés individuelles à la direction des affaires criminelles et des grâces à compter de 1995, il rejoint Saint-Malo en qualité de procureur de la République en 1999. En 2001, il est nommé au tribunal de grande instance de Paris en tant que chargé de mission du procureur de la République.

Il retrouve le travail de cabinet en 2002 en devenant conseiller technique pour la justice du Premier ministre. En mars 2003, il est nommé délégué interministériel à la sécurité routière, fonction qu'il occupe pendant près de quatre ans. En 2006, son parcours le conduit à nouveau au ministère de la Justice, où il devient directeur de l'administration générale et de l'équipement.

En 2008, il retrouve des fonctions en juridiction en prenant la tête du parquet de Metz. Nommé président du tribunal de grande instance de Bobigny en 2010, il exerce ces fonctions pendant cinq années, avant de rejoindre la cour d'appel de Colmar en qualité de premier président en 2015.

Directeur des affaires criminelles et des grâces en 2017, il est nommé en novembre 2018 procureur de la République de Paris. En septembre 2021, il devient procureur général près la cour d'appel de Paris, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination en qualité de procureur général près la Cour de cassation.

M. Remy Heitz est chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite.

TABLE RONDE N° 1 : Le dialogue entre les juridictions, une exigence pour la qualité juridictionnelle

Animation des débats

Olivier Renaudie



Professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Olivier Renaudie est professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, où il enseigne le droit administratif, le contentieux administratif, le droit des collectivités territoriales et le droit des services publics. Il est par ailleurs directeur de l'Ecole doctorale de droit et du Master 1 Droit public général.

Il est également enseignant à Sciences Po et directeur du Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe (GIS-GRALE).

Olivier Renaudie est membre de différentes instances compétentes en matière de déontologie : le collège de déontologie de la sécurité du Défenseur des droits, le comité d'éthique de la police municipale parisienne et le comité d'éthique du Comité d'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2030.

Intervenants

Frédéric Desportes



Premier avocat général de la chambre criminelle de la Cour de cassation

Titulaire d'une maîtrise en droit et ancien élève de l'École nationale de la magistrature (1984), Frédéric Desportes commence sa carrière comme juge des enfants au tribunal de grande instance de Montpellier (1986-1988) avant d'être nommé au ministère de la justice où il est affecté successivement à la direction des services judiciaires et à la direction des affaires criminelles et des grâces.

Nommé en 1996 conseiller référendaire à la Cour de cassation, il intègre en 2003 l'inspection générale des services judiciaires. En 2009, il est chargé des fonctions de maître des requêtes au Conseil d'État. En 2012, il est nommé avocat général à la Cour de cassation. En cette qualité, il a exercé les fonctions de rapporteur public au Tribunal des conflits (2014-2016).

Depuis 2019, Frédéric Desportes est premier avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation.

Gaëlle Dumortier



Présidente de la 1^{re} chambre de la section du contentieux du Conseil d'État

Diplômée de l'institut d'études politiques de Paris et ancienne élève de l'École nationale d'administration (ENA, promotion « Averroès »), Gaëlle Dumortier a débuté sa carrière au Conseil d'État comme auditrice (2000), avant d'être promue maître des requêtes (2003), puis conseillère d'État (2015).

Elle a notamment été rapporteur à la section de l'intérieur de 2003 à 2009, rapporteur public de 2010 à 2016, puis assesseur à la section du contentieux du Conseil d'État de 2016 à 2020.

Juge des référés depuis 2016 et membre du Tribunal des conflits depuis 2017, vice-présidente du collège de déontologie du ministère de la culture depuis 2018, Gaëlle Dumortier est en outre, depuis 2020, membre de la commission des sanctions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et, depuis 2024, membre du collège de l'Autorité de la concurrence.

Depuis le 1er janvier 2021, Gaëlle Dumortier préside la 1^{re} chambre de la section du contentieux, notamment spécialisée dans l'aide sociale, la santé, la sécurité sociale, le travail et l'urbanisme.

Philippe Flores



Président de la chambre sociale de la Cour de cassation

Titulaire d'une maîtrise en droit délivrée par l'Université de Bordeaux IV et ancien élève de l'Ecole Nationale de la Magistrature (promotion 1988), Philippe Flores a été nommé juge d'instance à Angoulême en 1990. Il a ensuite exercé les fonctions de juge d'instance à Périgueux (1992-1997) et Niort (1997-2004) puis de vice-président chargé du tribunal de Saintes (2004-2007). Conseiller référendaire à la Cour de cassation à compter de 2008, il a été affecté à la chambre sociale en qualité de rapporteur.

De 2017 à 2020, il a, à la cour d'appel de Versailles, présidé une chambre traitant du contentieux du droit du travail et de la sécurité sociale.

Nommé conseiller à la Cour de cassation en 2020, il a exercé les fonctions de rapporteur à la chambre sociale et a co-animé le groupe de travail à l'origine de la refonte de l'ouvrage « droit et pratique de la technique de cassation en matière civile ».

Philippe Flores exerce, depuis le 1er janvier 2026 les fonctions de président de la chambre sociale de la Cour de cassation.

Thomas Lyon-Caen



Président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation depuis 2011, Thomas Lyon-Caen est ancien Premier Secrétaire de la Conférence du Stage des Avocats aux Conseils (2006).

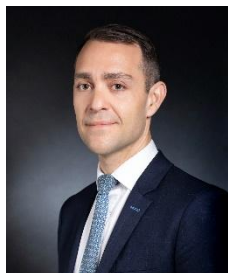
Ancien membre du Conseil de l'Ordre, il a également été membre de la commission de déontologie de l'Ordre, ancien chargé d'enseignement au sein de l'Institut de Formation et de Recherche des avocats aux Conseils (IFRAC) et ancien membre du groupe de travail « Usages et bonnes pratiques » du Conseil consultatif conjoint de la relation magistrats-avocats (C.C.C.).

Thomas Lyon-Caen est, depuis le 1er janvier 2024, président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

TABLE RONDE N° 2 : Le dialogue des juridictions avec les citoyens, une exigence pour l'Etat de droit

Animation des débats

Jean-Baptiste Perrier



Doyen de la faculté de droit et de science politique Aix-Marseille université, président de l'association française de droit pénal

Jean-Baptiste Perrier a effectué l'ensemble de ses études au sein de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, de la Licence jusqu'au Doctorat, qu'il obtient en 2012 avec une thèse consacrée à "La transaction en matière pénale" ; ce travail lui vaut le Premier prix de la Faculté, le Prix d'Aix-Marseille Université et le Prix Vendôme du Ministère de la Justice. Nommé Maître de conférences à l'Université d'Auvergne en 2013, il réussit le concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles dès 2015 avant de rejoindre Aix-Marseille Université en 2017, où il dirige l'Institut de sciences pénales et de criminologie.

Depuis 2022, Jean-Baptiste Perrier est Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille Université, ainsi que Président de l'Association française de droit pénal. Ses travaux portent principalement sur le droit pénal et la procédure pénale et leurs rapports avec les autres matières juridiques. Il a développé de nombreux partenariats avec les acteurs institutionnels de terrain pour étudier le fonctionnement de la justice pénale. Il a publié plusieurs ouvrages sur la garde à vue, l'audition libre, la transaction pénale, la déjudiciarisation ou encore le droit pénal des affaires, et assure de nombreuses formations dans ces matières.

Intervenants

Claire Loiseau



Avocate au Conseil d'État et à la Cour de cassation, SCP Gaschignard, Loiseau, Massignon

Avocate au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation depuis 2022, Claire Loiseau est diplômée de master en droit des contentieux publics et droit immobilier public de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. En parallèle à ses études, elle a exercé durant deux ans les fonctions d'assistante de justice au Conseil d'Etat au sein du bureau des compétences du président puis de la 9ème chambre de la Section du contentieux.

Après l'obtention du certificat d'aptitude à la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Claire Loiseau s'est associée avec Me Bertille Massignon et Me David Gaschignard, avec lequel elle avait collaboré pendant plus de douze ans.

Dès 2023, Claire Loiseau a par ailleurs intégré l'équipe pédagogique de l'Institut de formation et de recherche des avocats aux conseils où elle assure les travaux dirigés en cassation administrative en première année.

Agnès Martinel



Présidente de la 2^e chambre civile de la Cour de cassation

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Toulouse en 1985, puis de l'École nationale de la magistrature en 1990, Agnès Martinel débute sa carrière la même année comme juge au tribunal de grande instance, d'abord à Béthune, puis à Bobigny et à Paris. En 2002, elle intègre la Cour de cassation en qualité de conseillère référendaire à la chambre sociale puis à la section sécurité sociale de la deuxième chambre civile. Nommée en 2011 maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'État, elle rejoint la 3^e sous-section de la section du contentieux (droit fiscal, de la fonction publique et agricole) ainsi que la section sociale (droit social, de la sécurité sociale, de la santé).

En 2015, Agnès Martinel retrouve la deuxième chambre civile de la Cour de cassation à la section de la procédure civile et de l'exécution. Elle y occupe successivement les fonctions de conseillère et de conseillère doyen de la section puis de la chambre en 2021. Depuis 2023, elle en est la présidente. Agnès Martinel préside en outre le groupe de travail sur la motivation enrichie dont le dernier rapport « Motivation enrichie et opinion séparée : renforcer la confiance dans le processus de décision à la Cour de cassation » a été rendu public en mai 2025.

Rémy Schwartz



Président de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État

Diplômé de l'IEP de Paris (1980) et de l'ESSEC (1983), licencié en droit (1981) et ancien élève de l'ENA (1987), Rémy Schwartz a commencé sa carrière au Conseil d'État comme auditeur en 1987. Rémy Schwartz a été durant 11 ans rapporteur public.

En 2000, Rémy Schwartz est nommé rapporteur général de la commission pour l'avenir de la décentralisation. Il a également été chargé de plusieurs missions de réflexion sur la fonction publique territoriale. En 2003, Rémy Schwartz devient conseiller d'État. Il a occupé les fonctions de rapporteur général de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République. Il a également été professeur associé à l'université de Versailles Saint-Quentin (1993-2006) et à l'université Paris I (2006-2024).

Rémy Schwartz est l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment *Un siècle de laïcité* (éd. Berger-Levrault, 2007) et de nombreux rapports dont *Pour un enseignement laïc de la morale* (2013).

En 2008, Rémy Schwartz a été président de la commission de réflexion sur le personnel de l'enseignement supérieur. Rémy Schwartz a également été président du Tribunal des conflits (2021-2022). Il a été président du conseil d'administration de l'Office français de l'immigration et de l'intégration de 2013 à 2025.

Rémy Schwartz est depuis 2021 président de la formation spécialisée sur les techniques de renseignement et, depuis 2024, membre du collège de la Haute autorité de l'audit. En 2015, il a été nommé président adjoint de la section du contentieux. En août 2025, Rémy Schwartz devient président de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État.

CLÔTURE

Christophe Chantepy



Président de la section du contentieux du Conseil d'État

Diplômé de l'École centrale des arts et manufactures (centrale Paris) et de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, Christophe Chantepy intègre le Conseil d'État en 1986 à sa sortie de l'École nationale d'administration (ENA, promotion « Denis Diderot »). Au cours de sa carrière au Conseil d'État, il occupe différents postes au sein de la section du contentieux et des sections administratives.

Commissaire du Gouvernement (1995-1997), puis assesseur (2003-2006 ; 2007-2009 ; 2014-2015 et 2019) à la section du contentieux, il a été président de la 1^{re} chambre (2010-2012), puis de la 3^e chambre (2019-2021). Par ailleurs, Christophe Chantepy a exercé les fonctions de conseiller technique au cabinet du ministre délégué auprès du ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et du budget, puis au cabinet du Premier ministre de 1991 à 1993, de directeur de cabinet de la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, puis du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État de 1997 à 2002, et de directeur de cabinet du Premier ministre de 2012 à 2014. De 2015 à 2019, il est ambassadeur de France en Grèce.

Christophe Chantepy est président de la section du contentieux depuis le 27 janvier 2021.

